

DÉPARTEMENT
Saône et Loire

DE DEMIGNY 71150

Séance du 07 Février 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 071-217101708-20230207-01_023-DE

S³LO

Date : 07/02/2023

Numéro : 01/2023

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Absents excusés : 3

Absents non excusés : 2

Retard : 0

Pouvoirs : 3

Pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures et zéro minute, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Christiane DEBATTY, Manon JOLIVET, Mrs Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Laurent VAN ASSEL, José DE SOUSA, Gerald NEVORET, François MAUCHAND, Patrick CHARLES

Absents excusés : Mme Pascale PERIER, MM. Philippe CATEL, Maurice NAIGEON

Absents non excusés : Mme Zelda PARMENTELAT, MM. Jean-Baptiste COUTACHOT,

Pouvoirs : Mme Pascale PERRIER a donné pouvoir à Isabelle BREUER
M. Maurice NAIGEON a donné pouvoir à Laurent VAN ASSEL,
M. CATEL Philippe a donné pouvoir à Daniel SUBIRANIN ;

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

DATE DE LA CONVOCATION

31/01/2023

DATE D’AFFICHAGE

09/02/2023

AFFAIRES GÉNÉRALES - CONVENTION SPA

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Madame la Maire expose au Conseil Municipal, que la commune a passé une convention de fourrière avec la SPA qui viendra à terme le 05 mars 2023.

L'objet de cette convention est de fixer les conditions de prise en charge et de transfert des animaux capturés par la SPA sur le territoire de la commune et de fixer les conditions de la mise ne fourrière des animaux domestiques trouvés errants.

La participation de la commune est 1,05€/habitant pour une année

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme la Maire à signer la convention avec la SPA de Chagny

EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire

La Maire,
Marie-Claire DILLY

